

## PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

**Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.**

**Le PAP peut être mis en place soit sur proposition du conseil de classe soit à la demande de l'élève majeur, ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son responsable légal, à tout moment de la scolarité.**

\*\*\*\*\*

Veuillez imprimer le courrier du courrier du Médecin de l'Education Nationale, le compléter et le signer.

Les dossiers **COMPLETS**, sous pli confidentiel, doivent être transmis à l'infirmière du lycée. Lesdits dossiers seront transmis au Médecin de l'Education Nationale du secteur qui vous contactera afin de procéder à une visite médicale de votre enfant.

Après accord du Médecin de l'Education Nationale, les parents et l'élève sont conviés à une réunion avec Monsieur le Proviseur du lycée Sarda Garriga et le Professeur Principal de votre enfant afin de mettre en place le PAP.

Les PAP sont reconduits chaque année en présence des parents, de l'élève, du Professeur Principal de l'élève, du Proviseur ou de son représentant.

L'infirmière du lycée reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.